



CM 2022-3

République Française  
Département de Vaucluse

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 6 juin 2022 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Étaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et THOMAS SOUMILLE Coraline.

Étaient absents : SEVIN Rolland (pouvoir donné à THOMAS SOUMILLE Coraline), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José), HEREDIA Justine (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia).

Secrétaire de séance : THOMAS SOUMILLE Coraline.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 a été lu et approuvé.

**Ordre du jour :**

**1) Délibération motivée pour le PC 084 100 22 N 0003**

Madame LAGUNA Élodie, concernée par la décision du Conseil Municipal, sort de la salle. Monsieur et madame LAGUNA souhaite faire construire une maison sur leur parcelle car celle qu'ils habitent est devenu trop petite pour leur famille. Le Syndicat des Vignerons AOC de Beaumes-de-Venise n'a pas émis d'avis défavorable et la construction de cette habitation n'entraînerait pas de frais supplémentaires pour la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 1

**2) Délibération pour désigner le coordonnateur du recensement 2023**

Le recensement 2023 aura lieu dans la commune du 20 janvier au 12 mars 2023. Il faut désigner un coordonnateur du recensement qui devra suivre des formations en fin d'année et veiller au bon déroulement du recensement. Monsieur le Maire propose que madame

CHARNAY Louise soit coordinatrice du recensement 2023, il demande au Conseil Municipal de voter.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3) Délibération pour la création de la commission municipale fêtes et cérémonies**

Le bureau de l'association Comité des Fêtes de La Roque Alric, ayant subi deux démissions en début d'année, manque d'effectifs pour préparer les diverses festivités prévues. Monsieur le Maire propose la création d'une commission municipale dédiées aux fêtes et aux cérémonies qui pourrait venir en aide à l'association du village. Il propose également, au vu du petit nombre de conseillers municipaux de la commune, que les 7 élus fassent partie de cette commission.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **4) Délibération pour l'approbation du Fond de concours annuel 2022 de la CoVe**

Le Conseil Communautaire de la CoVe du 27 juin 2022 a décidé l'octroi du fonds de concours annuel 2022 pour un montant de 1 860 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte ce montant.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **5) Délibération pour demander une subvention à la Région PACA**

En 2022 et 2023, des travaux de réfection de la voirie vont amputer considérablement le budget de la commune. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour faire une demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **6) Questions diverses**

Une fiche récoltant les renseignements des propriétaires de forêt privée sera distribuée au courant du mois de juillet. Ce document a été fait en collaboration avec le service de la CoVe qui s'assure du respect du RGPD.

Madame LAGUNA Élodie explique au Conseil Municipal le fonctionnement des crédits d'avance sur subventions qui permettraient à la commune de lancer les travaux du chemin Saint Michel. Pour savoir si la commune est éligible, il faut d'abord faire les demandes de subventions, qu'elles soient acceptées puis établir un dossier auprès d'un organisme bancaire.

Le site Web, en maintenance, devrait être mis en ligne d'ici mi-juillet. D'ici-là, le procès-verbal de séance et la liste des délibérations votées seront affichées à la porte de la mairie.

Une date a été fixée pour la première réunion de la commission municipale fêtes et cérémonies où le vice-président ou la vice-présidente sera désigné(e). Cette première réunion sera privée.

La séance est levée à 19h33.

Le Maire,

José LINHARES

